



NEWSLETTER

PARTENARIAL

Les informations partenaires de la Caf de l'Ardèche



N° 44 JUILLET 2023

> ACTUALITÉS

Inauguration - Travaux d'extension de l'école et de restructuration de la crèche Saint - Montan 14 avril 2023



Le projet consistait à la construction d'une extension de l'école dans le prolongement du bâtiment existant et en l'agrandissement de la surface de la crèche en annexant une partie attenante des locaux de l'école.

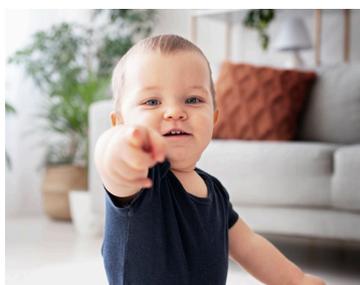
La restructuration a aussi permis la création d'une entrée indépendante pour accueillir les usagers de la crèche.

Le projet avait pour objectif l'amélioration des conditions d'accueil des tout petits et des professionnels dans des locaux adaptés de près de 238m² après travaux (environ 134m² avant les travaux) afin de déployer facilement les activités de chacun.

Participation de la Caf de l'Ardèche au titre du Fonds de Modernisation des EAJE (FME) : 72 000 €

[Plus d'infos](#)

Appel à projet Fond d'innovation pour la petite enfance Accélérer le déploiement du service public de la petite



Afin de faire émerger des territoires «accélérateurs» du déploiement du service public de la petite enfance, un fonds innovation petite enfance a été créé.

Le Fonds innovation pour la Petite Enfance peut financer :

- L'ingénierie des projets territoriaux, en interne ou sous forme de prestations d'ingénierie en externe,
- Des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 ans (y compris en financement d'ETP) et comprendre un part d'appui à l'investissement.

L'appel à candidatures est ouvert **depuis le 09 juin 2023, les acteurs ont jusqu'au 31 août pour envoyer leurs projets.**

[Plus d'infos](#)

> DISPOSITIF



Soliguide, l'outil de référence des acteurs de la solidarité

Soliguide est un outil pour les acteurs de la solidarité afin de faciliter l'orientation des personnes accompagnées. Il a pour objectif de diminuer le non-recours aux droits.

Avec une interface ergonomique, Soliguide permet en quelques clics d'identifier les dispositifs les plus adaptés à la situation d'une personne, en fonction de son besoin et de sa localisation.

[Plus d'infos](#)

> ZOOM SUR



Règlement intérieur d'action sociale RIAS 2023

Dans le cadre de son action sociale, la Caf de l'Ardèche soutient le développement par les partenaires locaux d'une offre de services et d'équipements visant à mieux répondre aux besoins des familles et des territoires.

Cette politique d'action sociale a une vocation familiale, préventive et complémentaire des prestations légales.

Elle se traduit, d'une part par un accompagnement technique et territorial et, d'autre part par un accompagnement financier.

[RIAS 2023 - Aides aux partenaires](#)

> PRATIQUE



Save the date!

Le Préfet de l'Ardèche, Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche, Le Président et la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, Le Président de la Fédération des Oeuvres Laïques de l'Ardèche en partenariat avec, le Théâtre de Privas, la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux, l'Union des Maisons de la jeunesse et de la Culture en Drôme Ardèche et Réseau CANOPÉ

vous invitent à :
la journée de la laïcité
jeudi 7 décembre 2023 à Privas

Appel à projet Fond d'innovation pour la petite enfance

Accélérer le déploiement du service public de la petite



Porté au niveau national par le gouvernement en lien avec la branche famille de la sécurité sociale, premier financeur du secteur, le futur service public de la petite enfance (Sppe) poursuit trois ambitions :

- Garantir une haute qualité d'accueil à tous les enfants
- Garantir un développement suffisant de places d'accueil pour apporter une solution adaptée à chaque famille, sur l'ensemble des territoires ;
- Garantir à tous les parents une information fiable sur les solutions d'accueil, un suivi de leur demande et un accompagnement personnalisé lorsqu'ils sont sans solution.

La mise en œuvre de ces ambitions repose sur un investissement financier conséquent et un pilotage efficient et clarifié.

Afin de faire émerger des territoires « accélérateurs » du déploiement du service public de la petite enfance, un fond innovation petite enfance est créé.

Doté de 10 millions d'euros (893 000 € pour notre région) et abondé par l'Etat et la Cnaf- Caisse nationale des allocations familiales, il permettra de soutenir 4 priorités :

- Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels
- Diversifier et développer les solutions d'accueil
- Mieux informer et accompagner les familles
- Renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel

Les projets déposés devront favoriser une démarche décloisonnée des interventions et coordonnée des acteurs. Une attention particulière sera portée sur la répliquabilité des projets.

Le Fonds d'innovation pour la Petite Enfance peut financer :

- L'ingénierie des projets territoriaux, en interne ou sous forme de prestations d'ingénierie en externe,
- Des dépenses de fonctionnement jusqu'à 3 ans (y compris en financement d'ETP) et comprendre un part d'appui à l'investissement.

Les financements Etat et branche Famille ne pourront **pas dépasser 80%** du coût total des projets.

Il pourra s'agir de projets nouveaux ou de projets existants concourant aux objectifs de l'AAP et qu'il s'agira de développer à plus grande échelle.

Les demandes de financement ne pourront pas être inférieures à **30 000 €** par an.

La totalité du territoire français est concerné par cet AAP. Les territoires prioritaires seront néanmoins ceux combinant :

- Un fort taux de pauvreté parmi les familles avec des jeunes enfants,
- Et un faible taux de couverture en modes d'accueil ou faible recours (< à 58,8%)

L'appel à candidatures national est ouvert **depuis le 09 juin 2023, les acteurs ont jusqu'au 31 août pour envoyer leurs projets.**

Retrouver le cahier des charges sur : <https://solidarites.gouv.fr/fonds-dinnovation-pour-la-petite-enfance-appel-projets>

Modalités de candidature :

- Le dossier doit être déposé par une collectivité ou une émanation (EPCI, CCAS, etc), le projet peut être porté et déployé également par un des acteurs éligibles aux fonds de droit commun de la branche Famille.
- Les dossiers seront à transmettre par la collectivité à la Caf en qualité de secrétaire général du CDSF : action-sociale@caf07.caf.fr avant le 31 août 2023.

Contacts :

elise.mirabel-boulay@cafardeche.cnafmail.fr

olivier.fauray@cafardeche.cnafmail.fr

Soliguide, l'outil de référence des acteurs de la solidarité pour orienter efficacement les personnes accompagnées vers les dispositifs adaptés.



Outiller les acteurs de la solidarité pour faciliter l'orientation des personnes accompagnées et diminuer le non-recours aux droits.

Tout acteur, professionnel ou bénévole, ayant déjà eu à orienter une personne en difficulté, sait à quel point cet exercice peut se révéler complexe. Où trouver la bonne information ? Comment s'assurer que celle-ci est fiable ? Comment être certain que la solution proposée correspondre au profil de la personne que l'on souhaite aider ?

Outiller les acteurs de la solidarité afin de les appuyer dans leur mission d'orientation, c'est l'ambition de Solinum.

Depuis 2016, cette association nationale porte le déploiement du Soliguide, premier guide de la solidarité en France, entièrement gratuit, qui référence l'ensemble des lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficulté.

Une plateforme unique qui offre une vue d'ensemble de l'action sociale d'un territoire en référençant plus d'une cinquantaine de services de la solidarité (conseil budget, cours de français, structures d'accompagnement social, permanences juridiques...) et en regroupant

12 thématiques (formation et emploi, conseil, alimentation, santé, mobilité...).

La force de Soliguide : faciliter l'accès à une information utile et de qualité

Avec une interface ergonomique, Soliguide permet en quelques clics d'identifier les dispositifs les plus adaptés à la situation d'une personne, en fonction de son besoin et de sa localisation. Cette simplicité rend la plateforme accessible aussi bien aux personnes en difficulté qui souhaitent trouver une aide, qu'aux professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

Pour renforcer l'accessibilité à l'information au plus grand nombre, l'outil est traduit dans plusieurs langues (anglais, arabe, espagnol, pachto, persan, ukrainien et russe) et disponible sur différents supports (site web, application mobile, guide papier). Les personnes qui ont besoin de renseignements sur des dispositifs de leur territoire peuvent également joindre l'équipe Soliguide par SMS ou par messages WhatsApp au 07 57 91 67 11.

En 2022, Solinum fait appel à un laboratoire indépendant, l'E&MISE de l'ESSEC, pour évaluer l'impact social du Soliguide sur les territoires où la plateforme est déployée. Les réponses aux questionnaires utilisés dans le cadre de cette étude font ressortir que 67% des professionnels déclarent gagner du temps grâce à Soliguide. Les résultats de l'étude démontrent que l'utilisation de Soliguide permet de gagner 7,5 minutes par acteur par orientation réalisée.

Plus qu'un gain de temps, les professionnels interrogés soulignent également la précision et la qualité des informations mises à disposition. Les fiches des structures référencées permettent de trouver toutes les informations utiles à la bonne orientation des publics (contacts des structures, horaires d'ouverture, modalités d'accès, niveau de saturation des services...).

Soliguide s'attache également à garantir la fiabilité des données consultées par ses utilisateurs. En effet, sur cette plateforme d'orientation, aucune information n'est conservée en ligne au-delà de 6 mois. Pour continuer à apparaître dans les résultats de recherche, les structures référencées doivent s'assurer d'actualiser leurs informations au moins une fois dans ce délai.

Pour les y aider, l'association Solinum organise 2 campagnes de mise à jour par an, pendant les périodes hivernales et estivales, où les changements au sein des structures sont nombreux. Ces périodes d'actualisation de la base de données permettent également de mettre à disposition des acteurs du territoire des listes imprimables répertoriant l'ensemble des structures ouvertes en été et en hiver pour assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes.

Soliguide : bien plus qu'un outil numérique

Présent sur 30 départements français, le Soliguide est bien plus qu'un simple outil numérique. Sur chaque territoire, la plateforme est portée par une équipe locale dédiée à son déploiement et à l'accompagnement des acteurs de la solidarité et des bénéficiaires dans la prise en main et l'utilisation de l'outil.

L'antenne Soliguide Ardèche a été lancée en août 2021 grâce à l'appui et à l'engagement de nombreux partenaires institutionnels du département, dont la Caf de l'Ardèche, le Conseil départemental et la DDETSPP qui ont tous décidé de financer le déploiement de l'outil sur le territoire et qui travaillent ensemble à l'adaptation de la plateforme aux spécificités territoriales ardéchoises. Depuis son lancement sur le département, Soliguide a été intégré dans l'expérimentation « Territoire 100% accès aux droits et aux soins » menée au sein de la Communauté de Communes DRAGA, une catégorie Transport / Mobilité a été ajoutée sur la plateforme afin de répondre aux besoins de la population ardéchoise sur le sujet et près de 300 structures ont été référencées, soit plus de 900 services sur l'Ardèche.

Pour découvrir et utiliser Soliguide, rendez-vous sur le site www.soliguide.fr ou téléchargez l'application mobile.

Si vous êtes intéressé par Soliguide pour faire connaître vos actions sur le territoire, pour organiser une présentation de la plateforme à vos équipes ou à vos bénéficiaires ou pour toute autre question, contactez directement l'équipe locale en charge du déploiement de l'outil en envoyant un mail à ardeche@solinum.org